



## EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### BP ELECTRICIEN

#### **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :**

\* Etre titulaire du CAP Electricien ou d'un BP ou un Bac Pro en rapport avec l'électricité.

#### **MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :**

\* Selon la qualification du candidat ;  
\* Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

#### **OBJECTIFS :**

Le Brevet Professionnel se prépare en 2 ans après un CAP et permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé (niveau Bac).

A l'issue de sa formation le titulaire du BP Electricité est capable de :

- Mettre en œuvre et intervenir sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique ;

- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;  
- Valider un diplôme de niveau 4 (BP) ;  
- Envisager une poursuite d'études.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

- Respect du référentiel de certification défini par l'Éducation Nationale,  
- Mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation à la MFR et en Entreprise.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

\* Lettre de candidature pour les apprentis de la MFR ou Entretien avec le Directeur pour les candidats extérieurs,  
\* Remise du dossier d'inscription,  
\* Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,  
\* Délais d'accès à la formation selon la réglementation.

#### **TARIFS :**

\* **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

\* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

#### **Tarifs 2023 / 2024**

#### **Participation des familles :**

Demi-pension : 67 € par semaine (938 € à l'année)  
Internat : 120 € par semaine (1 680 € à l'année)

#### \* **Participation des OPCO :**

15 € par semaine pour les demi-pensionnaires x 14 semaines,  
51 € par semaine pour les internes (24 € pour les nuits + 27 € pour les repas) x 14 semaines

\* **Frais d'adhésion à l'association :** 100 €

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

\* Accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap,  
\* Référent H+ présent dans l'établissement,  
\* Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



## MÉTHODES MOBILISÉES :

- \* Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- \* Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

## DURÉE :

- \* Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- \* 14 semaines en CFA x 2
- \* 33 semaines en entreprise x 2

## CONTENU DE LA FORMATION :

- \* **Enseignement général** : 416 heures (français, histoire géographie, mathématiques, sciences, anglais, vie sociale et professionnelle, organisation de la gestion d'entreprise)
- \* **Enseignement professionnel** : 564 heures (alternance, technologie, travaux pratiques, dessin technique)  
**soit 980 heures de formation**

## INDICATEURS 2022

- \* Taux de réussite : 100 % (6 admis sur 6 inscrits)
- \* Taux de rupture 2022 : 0 %
- \* Taux d'insertion 2021 :
  - Emploi : 100 %
- \* Taux de satisfaction :
  - Apprenants : 83,7 % / - Famille : 100 %
  - Entreprise : 71,3 %

## PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le Brevet Professionnel Electricien atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure (1ère baccalauréat professionnel ou brevet professionnel ou BTS),
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**Poursuite d'Etudes à la MFR** : aucune

**Autres possibilités de poursuite d'études :**

**Mention complémentaire :**

Technicien en réseaux électriques,

**Brevet Professionnel :**

Installateur, dépanneur en froid et en conditionnement d'air,

Formation IRUP

## RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Cédric BERGE

(cedric.berge@mfr.asso.fr)